[illegible]

Les ventes de sterling embrassent 8,500 livres en traites-connaissements, à 139 1/4, 2500 livres à 141, 400 livres et 3500 livres à 141 1/2, 1500 livres et 1000 No 1 à 149, 3000 livres au même taux, 2000 livres à 142 1/2, 1500 livres et 2000 livres à 142 1/4, 2000 livres à 143 1/2, 5000 livres à 143, 2500 livres et 5000 à 142 1/2. 3000 livres de banque à 144 et 2500 à 144 3/4, net. — Dans les francs, 40000, au change commercial No 1 à 3. 95 3/4, 30000 à 3. 95 et 50000 au même taux.

Le sterling peut être coté nominalement à 140 à 141 les traites-connaissements, 142 à 143 le No 1 à première classe et 144 le change de banque; les francs, à 3. 98 3/4 à 3. 95 le commercial No 1 et 3.93 1/2 à 3. 90 le change de banque.

Il ne s'est opéré dans le change américain aucun changement qui soit digne de remarque. Les banques ont tiré sur New-York à 1/2 à 5/8 d'escompte — le plus souvent à 1/2. Il y a eu beaucoup d'affaires de change commercial, mais les acheteurs n'ont pas voulu se soumettre aux conditions qu'on leur imposait. Il s'est traité $15,000, $17,000, $20,000, $40,000, $30,000 et $25,000 sur New-York et environs, à vue, à 3/4 d'escompte, $12,000 et 35,000, à 11/16, $30,000 et $30,000 à 13/16, $42,000 et $50,000 à 7/8, $7500 à 1, une petite somme, à trois jours, au même taux, $1800 à vingt jours à 1 5/8, $20,000, $30,000 et $30,000, à trente jours, à 2, $10,000 dito à 2 1/4, et un petit montant à soixante jours, à 3. Les cours du change commercial à vue étaient de 3/4 à 1 d'escompte.

Les actions ont été peu recherchées; il ne s'en est point vendu au Board; au dehors, 31 de la société agricole à $20 et 80 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $32.

Les bons de la ville ne se sont vendus ni au Board ni sur le marché. Les consolidés sont cotés à 96 1/2 à 97 1/2 et les épisaions en faveur de chemins de fer à 81 à 82, suivant les coupons. Les "Sixes" de la Louisiane sont cotés à 75 à 76; les bons du chemin de fer de Jackson, premières hypothèques, à 85 à 87 1/2; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 75 à 76.

On a vendu, au Board, $5000 en billets du Trésor de l'Etat à 93 cents, $3000 à 93 1/4, $5000, au dehors, à 93 1/2, $10,000 à 96 et $10,000 à 97. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 62 à 64 et ceux du Trésor de l'Etat à 93 à 96 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 31 décembre 1866.

Le marché a ouvert, ce matin, sous l'influence favorable, laquelle a été causée par la nouvelle d'une hausse à Liverpool, et malgré le peu d'étendue et la médiocrité de l'assortiment à vendre et aussi nonobstant les exigences des facteurs, les affaires ont eu quelque extension. Ayant, à la cloture, embrassé un montant de 8500 balles, vingt deux commissions ayant pris part aux affaires. Les prix sont à constater une amélioration inaccoutumée et pour des transactions à montré une hausse probable de 1/4 cent la livre; or, conformément à ce qui précède, nous coterons actuellement comme suit, tout en assimilant nos chiffres aux classifications de Liverpool: ordinary 27 à 28 1/4; good ordinary 29 1/2 à 30 1/2, low middling 31 à 32 1/2 et middling 32 1/2 à —. Les affaires furent pu acquérir une plus grande extension, si plusieurs acheteurs n'eussent été arrêtés par la difficulté à opérer à cause de la rareté des descriptions désirables.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles	102,082
[illegible]	7970
[illegible]	346256
	456318
Expédié aujourd'hui	14800
précédemment	222341
	237141
Stock en mains à bord de navires non expédiés	209277

SUCRE ET MELASSE — Les envois arrivés depuis samedi ont embrassé 350 boucauts de sucre, 1050 barils et 100 demi barils de mélasse, formant un approvisionnement total, en premières mains — ce matin — d'environ 450 boucauts de sucre et de 1300 barils de mélasse. Le demande a été bonne aujourd'hui et les prix de fully fair, de prime et de choisi ont haussé de 1/4 de cent plein par livre, tandis que les taux de la mélasse ont été plus élevés de 2 1/2 cts le gallon. Les ventes ont embrassé 250 boucauts de sucre et 1000 barils de mélasse, le sucre à 10 1/4 à 10 1/2 aux prix suivants: sucre 7 1/4 à 8 cts pour l'inférieur, commun 8 3/4 à 9, good fair 9 3/4 à 10 1/4, fully fair 10 1/4 à 11 cts, prime 11 1/4 à 11 3/4, choisi 12 1/4 à 12 3/8 la livre. Mélasse, inférieure 40 à 45, commune 50 à 55 cts, bonne 58 à 63, prime 64 à 65 cts et choisie 70 cts le gallon.

TABAC — Le temps a été trop peu favorable à l'examen des échantillons, aujourd'hui. Les arrivages d'envois de la nouvelle récolte sont peu nombreux et ces faibles renforts se vendent sur le marché. Le stock de tabac de la vieille récolte est faible et s'écoule rapidement à des prix pleins. Nous reproduisons nos cotes:

Léger — Inférieur lugs, 2 1/2 à 3; good lugs, 3 1/2 à 4 — inférieur à common leaf, 5 — à 6 1/4; medium leaf, 7 à 8 1/2; fair leaf, 9 à 11; fine leaf, 12 à 14; choice select, coupé, 15 à 20 cents. Lourd — inférieur lugs, 4 à —; good lugs, 4 1/2 à 5 1/4; inferior to common leaf 6 à 7 1/2; medium leaf, 8 à 10; fair leaf 11 à 12; fine leaf 13 à 15; choice sel. cut 18 à 20.

FRET — Grâce à la rareté de navires sans engagements et aux offres nombreuses qui se font pour l'exportation, des prix pleins sont obtenus sans peine pour le fret. Tous les navires voiliers pr Liverpool obtiennent 1 1/2 et 1 1/4 de. de coton et pour le Havre 1 1/4 à 1 1/4 cent. Voiliers pour New York et Boston à 3 1/4 à 7/8 cts pour le coton, 75 à 80 le baril de farine, Les steamers pour New York demandent 1 1/4 cts pour le coton; $1 par baril de farine. $1 3/8 c. pour le coton. $1 1/2 la livre.

FARINES — Le marché aux farines est calme et sans fixité, de sorte qu'il serait difficile de donner des cotes y relatives. Les principales ventes, aujourd'hui, ont embrassé 775 barils qui ont changé de mains aux prix suivans: low fine $9 50, superfine $11 10, extra, selon sa valeur, $11 50, double extra $12 37 1/2, triple extra $13 50 et choisie à $15 la baril. La superfine se vend à $10 75 le baril.

MAIS — En bonne demande, et les prix de l'article sont stables et fermes. Ventes aujourd'hui, de 7500 sacs dont 500 de blanc en cosses, mixte, au moins, à $1 05, 500 de mélangé, 1300 de id. 1500 de jaune à $1 05, 1500 de jaune de choix à 7 de blanc à $1 07 1/2, 1500 de blanc, en lots à $1 10 le boisseau.

AVOINE — Approvisionnements ronds et bonne demande. Ventes, aujourd'hui, de 2240 sacs à 75 à 78 cts le boisseau.

SON — Approvisionnement faible et bonne demande. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 365 sacs écoulés à $1 35 et $2 les cent livres.

GATEAUX DE GRAINES DE LIN — Se vendent de premières mains à $30 le tonneau.

FOIN — L'article est ferme et en demande. Ventes, aujourd'hui de 200 balles de prime Ohio à $26 et de 200 à $27 le tonneau. Samedi, la chargement d'une barge, chargement composé de 1036 balles de prime Ohio, s'est vendu à $26 le tonneau.

PIEDS DE COCHON MARINÉS — Se vendent aux épiciers à $2 90 à $3 le barillet.

BACON — Nous avons noté des ventes embrassant 18 tierçons de jambons sucrés au sucre; en lots canevassés et non canevassés à 21 et 22 cts la livre, 12 1/2 à 13 cts la livre d'épaule et de côté, et 15 1/2 à 16 pour les côtés désossés.

PORC — Sous l'influence de nouvelles annonçant des embarras dans la navigation des rivières dans les hauts, le marché est actuellement beaucoup plus ferme et les prix meilleurs que ceux de samedi. Une offre de $21 75 le baril pour un lot de 150 barils de mess a été repoussée en même temps qu'on y a demandé $22 le baril. L'article se vend en détail $22.

CHANDELLES DE STAR — Le commerce est pourvu de chandelles à 18 à 18 1/2 cts pour celles de 12 onces, 19 à 19 1/2 cts pour celles de 13, 20 à 20 1/2 pour celles de 14 et 22 1/2 à 23 cents pour celles portant le poids plein, selon la qualité.

SAINDOUX — L'article se vend en petits lots, en conséquence à 19 5/8 cts la livre de la marchandise en tierçons et en barillets 13 1/4.

CORDES D'EMBALLAGE — L'article se vend en détail 19 cts la livre.

OUTRES — Se vendent 8 à 9 cts les variées et 12c les sèches, sur achat commandant 10 cts la liv.

HUILE DE CHARBON — En bonne demande pour le commerce par pleevansm à 50 à 55 cts le gallon pour l'article en barils, et en cans, 70 à 75 cents.

FROMAGE — Le marché est bien approvisionné de fromages. Celui de l'Ouest est en bonne demande, mais le genre plus marque des prix ont été un dit [illegible]

[illegible]

LA CROIX D'[illegible] ALBERT.

[illegible]

Amélie, [illegible] ayant plus personne à protéger [illegible] sollicitude [illegible] toute sa ferveur à [illegible] appartenait [illegible] un autre [illegible] ne lui [illegible] de hâter l'heure [illegible] pour qu'elle intervînt.

Dans ces circonstances donc, le quatuor [illegible] était assez disséminé.

Mazikoff [illegible] en fouillant ses relations [illegible] pour satisfaire aux [illegible] et pour satisfaire aux [illegible] avant des jours d'absence et de préoccupation. On disait dans sa société qu'il vieillissait. On aurait dit bien autre chose, si l'on eût seulement soupçonné que ses distractions, ses disparitions momentanées, sa gravité accidentelle, dissimulaient la protection singulière dont il entourait une jeune fille soustraite par lui d'abord, à Saint-Vallier, et plus tard à la tombe même.

Le baron et Cambrai poursuivaient, à l'aide de leurs infâmes agens, l'entreprise hardie qui devait les mener au cœur de la place où le Persan cachait ses secrets et ses richesses.

Enfin, Portin, obstiné dans son ambition, faisait une cour assidue à ce même étranger, afin d'arriver, par un moyen plus souple et plus ingénieux, à se rendre maître de sa personne et de sa fortune.

Portin était un intrigant plus profond et plus machiavélique que tous ses associés réunis. En matière de scrupules, ceux ci le valaient sans doute, et leur seule loi dépendait de leur intérêt. Mais où il l'emportait sur eux, même sur Mazikoff, le froid calculateur des forfaits mêlés au vol, même sur Saint Vallier qui se proclamait à l'abri de préjugés d'affection, de parenté et de probité, c'est en ce que ses visées allaient plus haut, embrassaient plus l'avenir et s'embarrassaient moins du présent.

Après avoir manœuvré pour dépouiller ses alliés du fruit de l'œuvre commune, au s'emparant du testament du comte de Savarly, il travaillait aujourd'hui dans le même dessein, mais plus habilement encore.

Lancé par le baron sur la trace d'Aga-Nazir, initié par lui à ce qu'il était possible d'en savoir, confirmé par les indiscrétions de Faustina et par ses propres découvertes dans la certitude de la fortune immense du Persan, il n'avait pas rejeté la pensée qu'il possédait un secret analogue à celui des Savarly, sinon le même. Mais en même temps, pesant toutes les chances, récapitulant les péripéties multipliées, les événements qui avaient obstinément, par une véritable raillerie du sort, transformé cette fortune et ce secret en un mirage décevant, que la fatalité faisait évanouir au moment où sa main allait le saisir, il avait changé de tactique.

Renonçant à ces poursuites vaines, dangereuses, pénibles et chanceuses, il avait adopté un parti bien plus fort, celui de s'attacher l'homme que ses associés prétendaient violenter, de l'attirer à lui par un lien plein d'attraits, de le mettre de sa famille enfin.

Aussi, quand Saint-Vallier avait essayé de lui faire partager ses appréhensions, au sujet de l'intervention d'un inconnu dans les projets dirigés sur l'origine de la richesse du Persan, l'avons-nous vu l'exhorter à la circonspection et chercher à monopoliser cette affaire. C'est alors que le baron, éclairé par la jalousie de Faustina, se résolut à rompre avec lui une entreprise où Cambrai serait son seul confident.

Que devait-il, en définitive, ressortir de tant de divisions, de méfiances et d'opérations ténébreuses? C'est ce que nous allons savoir en suivant le fil de ce récit, pour la clarté duquel cet exposé était nécessaire.

Christine était donc la seule digne d'estime, parmi tout ce monde; elle voulait un mari, et le Persan réunissait au-delà tout ce qu'elle avait rêvé.

Disons même à sa louange que si elle avait regretté le charmant et séduisant marquis de Ruzolles, elle n'avait jamais oublié entièrement Léonard, et que sans se l'expliquer, elle ressentait avec une surprise secrète et bien douce, en présence d'Aga-Nazir, un sentiment de sympathie plein d'une analogie délicieuse avec celui que lui avait inspiré le jeune artiste.

Elle avait éprouvé pour Jean de Ruzolles une estime réelle; mais sa vanité était surtout intéressée en cette circonstance, tandis qu'en se consultant sur ses sentiments pour Ada-Nazir, elle était convaincue elle-même qu'elle l'aurait aimé comme Léonard, simple ouvrier, sans fortune et sans titre.

Ajoutons enfin que le Persan, fidèle à son rôle de sphynx, ne faisait rien pour encourager ce sentiment, qu'il était trop perspicace pour ne pas apercevoir, mais qu'il ne faisait rien non plus pour le décourager car il lui importait d'avoir cette famille sous la main, et au moindre orage il aurait pu l'écarter.

Mais Portin n'était aveugle qu'en une circonstance: lorsqu'il s'agissait de son fils. A ses yeux, Théobald était le type de toutes les qualités physiques, de toutes les élégances. Sa sottise de paon le paraît aux yeux du vaniteux bourgeois d'un vernis de gentilhommerie exquise. Il lui reprochait bien certains écarts de dépenses, mais comme un lion en sous-ordre apparaît dans ses prétendues fantaisies plus parcimonie assez vilaine, ces écarts même n'allaient pas loin, eu égard à la fortune du joaillier.

Or, n'ayant pu l'oublier en Italie, M. Portin voyant ses petites affaires marcher si bien du côté du Persan, eut l'idée de pousser par là son fils Théobald, comptant ponsant Christine, et de faire d'une pierre deux coups. Par malheur, le sot coquin en est pas de la pâte dont on confectionne les diplomates, car ses capacités ne répondaient point à sa vanité.

Ne lui vint-il pas en tête, — non qu'il eût de lui même tant d'imagination, — mais soufflé adroitement par Saint-Vallier, à la suite de la découverte d'hostilité de celui-ci avec Faustina, de faire la cour à cette dernière?

Saint-Vallier lui avait persuadé, d'abord, que ce serait un grand honneur pour lui de détacher la lionne de son fastueux protecteur, et surtout qu'en la détachant de ce dernier, il rendrait bien plus facile le mariage de sa sœur, auquel il fallait attendre qu'elle opposerait une énergie désespérée.

Par suite de cette belle argumentation, qu'il croyait de très bonne foi avoir imaginée à lui tout seul, Théobald entra en campagne.

Le baron, au milieu de cette stratégie fort compliquée, mais que nous croyons avoir suffisamment résumée, ne négligeait pas l'importante affaire du souterrain, si simplement suspendue par l'invasion des ténèbreux de la maison des Champs-Elysées.

Il était impossible de ne pas chercher à éclaircir cet événement, qui semblait gros de dangers et de menaces, à en juger par les dernières paroles de Tourayols-Périzel.

Ayant présidé lui-même à l'enfouissement du corps de ce misérable dans la partie du jardin abandonnée qui lui parut la plus favorable, le baron chercha à éclaircir les doutes et les soupçons qui s'accumulaient dans sa pensée. Cette situation, en partie identique à celle où lui et ses associés s'étaient trouvés autrefois, lui inspira la seule idée praticable, celle de recourir encore une fois à Mazikoff.

Sans attendre que l'heure fût convenable pour une visite chez le matin, il sonna chez le boyard et insista pour être introduit, en termes si pressants, qu'on réveilla Mazikoff, qui n'hésita pas à donner l'ordre de le faire entrer.

Entre gens liés par de tels actes, on ne fait jamais attendre, car on a toujours quelque chose à apprehender. Cependant le boyard ne dissimula pas sa mauvaise humeur.

— Vive Dieu! mon très cher, dit-il, qu'arrive-t-il donc de si urgent que vous relanciez à huit heures, un homme qui s'est couché à cinq, après une nuit fort agitée au club?

— Quelque chose de très urgent, en effet, croyez-le, mon cher Démétrius; autrement, je ne vous aurais pas réveillé à cette heure indue. Mais je n'y tenais plus, car moi aussi j'ai passé une nuit étrangement orageuse.... mais d'orages autrement terribles et menaçans que ceux d'un tapis vert!

— Par saint Serge! dit le Russe, réveillé tout à fait et se dressant sur son séant, de quoi s'agit-il? parlez vite.

— Il s'agit, mon très cher, de ce fait inoui, invraisemblable, que la mort ne veut pas des proies que nous lui jetons, et qu'au lieu de cadavres, la tombe vomit contre nous des ennemis vivans et impérissables!

Mazikoff pâlit et resta un instant muet, car il connaissait, lui aussi, un de ces mystères de la tombe, et il se demanda si ce n'était point de celui-là que Saint Vallier venait l'entretenir. Il surmonta néanmoins cette inquiétude et désira savoir le secret du baron, sans livrer le sien.

— De quoi voulez-vous parler, lui demanda-t-il, et quel ennemi peut encore vous menacer, après que vous avez vous-même présidé à la perte du seul que vous eussiez à craindre?

— Oui, n'est-ce pas, dit Saint-Vallier en s'exaltant à mesure qu'il parlait, cet homme, il devait être anéanti?

— Eh quoi! c'est encore de lui que vous venez de parler?

— Oui, de lui, toujours!

— Baron, avez-vous bien votre raison?

— Eh! le sais-je moi-même! L'aviez-vous, vous, Mazikoff, quand vous nous donniez la preuve que ce démon, ce Raymond de Savarly, avait péri dans vos steppes, au milieu de vos neiges, dévoré par vos loups?.... Et cependant, rappelez-vous le jour où mis en présence de Léonard Durbans, l'ouvrier bijoutier, vous vous écriâtes, atteint de stupeur, mais aussi frappé par l'évidence:

— Oui, c'est lui! Cet homme ne se nomme pas Léonard, il se nomme Savarly!

— C'était vrai. Comment le miracle s'était-il fait, je l'ignore, mais il s'était fait; Léonard, c'était Raymond de Savarly dont je croyais tenir la dépouille, et qui m'avait échappé.

— Eh bien! aujourd'hui, comme ce jour-là, je viens vers vous, l'esprit plein de trouble et de terreur, plein de rage aussi, et je vous dis: l'homme qui a voué sa vie à l'œuvre de vengeance qui doit nous engloutir et nous perdre, Raymond de Savarly, le bijoutier, Léonard Durbans, le démon qui se cache sous tous ces noms, n'est pas mort, et il nous persécutera nous et les nôtres, jusqu'à ce qu'il ait accompli l'œuvre que lui a léguée son père.

Mazikoff, à ces mots avait sauté en bas de son lit, et dans une agitation égale à celle du visiteur.

— Vivant, répétait-il, vivant ce Raymond!.... Ah! voyons, à votre tour, donnez-moi des preuves; car s'il est sorti de l'abîme où vous l'avez précipité, c'est plus qu'un homme, c'est un suppôt du monde infernal. Où en est-il? où se cache-t-il? où le trouver!.... Vous l'avez vu?

— Non, pas moi, mais deux de mes agens les plus sûrs. Tous deux tombés à mes pieds au [illegible] m'adjurant de me [illegible] leur mort enfin!

[illegible]

[illegible] A continuer.

Grand Bal Paré et Masqué.

Qui sera donné par
L'ORDRE DE BIENFAISANCE
DES FILS DE LA LOUISIANE,
A la Salle renaissance des Champs-Elysées et de la rue Dauphine.
LE SAMEDI SOIR, 5 Janvier 1867.

DIRECTEURS:

A. Gastinel,	Louis Power,	A. Perpère,
L. J. Courtin,	M. Carroll,	Gerard Stith,
Chas. Evershede,	S. W. Hebrard,	J. Vjeses Sr.,
W. T. Bean,	Benj. F. Pela,	D. P. Wessel,
Ant. Sambola,	John Pasley,	F. Alcala.
	N. Lamblas.	

COMMISSAIRES DE LA SALLE:

Ant. Sambola,	S. Fernandez, Jr.,	C. P. Colgnard,
A. Perpère,	A. P. Fiske,	A. J. Gildermeester
Fred. Seither,	W. S. Wells.	

COMITÉ D'ARRANGEMENT ET D'INVITATION:

Louis Power,	Chas. Evershede,	J. K. Barthelemy,
L. J. Courtin,	M. Contilivre,	Marc Dudart,
M. Carroll,	G. Hingle,	M. Hernandez, Jr.

COMITÉ DE RÉCEPTION:

Dr J. J. Castellanos	S. F. Hernandez,	A. Hardell,
Patil Pagel,	George Pasley,	V. Camugli,
H. Lebreton,	Jos. Santini,	John E. Trénd.

BILLETS D'ENTRÉE.......... $2 00

On peut obtenir des billets d'invitation pour les jours en s'adressant à Louis POWER, greffier de la Cinquième Cour de District.

Aucune dame ne sera reçue si elle ne présente son billet personnel d'invitation. 30 déc—30 déc. au 5 janv

Bal du Jockey Club de la Métairie.

9 JANVIER 1867.

Les membres du JOCKEY CLUB DE LA MÉTAIRIE ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, que, comme conclusion convenable pour l'assemblée du Club de la Métairie, ils donneront un GRAND BAL, au NEW OPERA HOUSE, le Mercredi 9 janvier 1867.

Voici les comités nommés à cet effet:

COMITÉ D'INVITATION ET DE RÉCEPTION.
John Clicker, Président.

Duncan F. Kenner,	P. O Hébert,
Bradish Johnson,	Richard Milliken,
Harry T. Hays,	Jas. Dick Hill,
Richard Taylor,	F. J. Herron,
Hugh W. Montgomery,	G. A. Breaux,
Thos L. Clark,	William Minor,
M. D. Bringier,	L. E. Lemarié,
Jos Hernandez,	J. J. Pringle,
G. W. Sizer,	Marshall J. Smith,
John Pemberton,	S. L. James,
L. Millaudon, Jr.,	B. M. Pond,
C. H. Slocomb,	J. B. Walton,
Geo. S. Mandeville,	E. T. Parker,
T. P. May,	A. C. Kennett,
Jas. McCloskey,	W. P. Wright.

THOS. L. CLARK,
Secrétaire et Trésorier,
134, rue Gravier.

Les souscripteurs pourront obtenir des listes en blanc pour invitations, en s'adressant au secrétaire ou à n'importe quel membre du comité susdit. 21 déc—au 9 jan

Grand Bal Paré.

Second de la série, donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens. (Pour une somme destinée à la construction d'une tombe.)

MARDI SOIR, 8 JANVIER, 1867.
Au Mechanics Institute, rue Dryades, près Canal.

— DIRECTEURS —

H. R. Schmidt,	L. A. Richards,	A. Sambola,
J. A. Rayer,	C. Keller,	P. Torre, Jr,
*Aug. Ivey,	P. White,	G. M. Braughn,
*A. S. Perpers,	A. Martin,	E. Lambert,
F. Mayeur,	C. Ruffin,	*M. Lopez,
J. Flick,	J. J. Barberot,	*J. B. Mayeur,
J. Droll,	*I. Seri,	W. Kiess,
G. A. Dora,	A. E. Jacquet,	F. Pargot,
J. Dulaisan,	*P. Gohlbach, Jr.	W. Scott,
M. C. Falk,	*S. Toca,	Chas. Schmidt.

* Commissaires.

Prix du Billet $3. On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs.

La réunion du comité est fixée à tous les lundis et vendredis, à 7 1/2 heures P. M.

Pour la location de la buvette et du restaurant, s'adresser à A. S. Perpers, rue de la Vieille-Levée No 145.

On peut se procurer des billets d'invitation pour Dames en s'adressant à l'un des Directeurs. 18 déc

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LE SAMEDI 19 JANVIER 1867,
A la Salle de l'Opéra, au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS:

Jph. Girod	Jph. Protot,	J. J. Bonnaffé,
G. Boué,	Jph. Leblanc,	J. Schweitzer,
A. Dubourssal,	C. Danty,	J. Besson,
J. L. Revel,	P. Macon,	B. Lanabère,
A. Bissac,	P. F. Chabert,	H. Barthe.
F. Martin,	F. Grabier,	F. Tujague,
Ver. Boutrous,	L. Duperron,	J. Bienvenu,
A. Paris,	R. Bardaux,	R. Grandadam,
J. Philippe,	C. Abadie,	H. Carrié,
J. Stranna,	E. Odinot,	G. Serres,
J. Augé,	L. Géolu,	E. Gallois,
H. Million,	E. Bret,	J. Andrieu,
G. J. Jacquet,	C. Carlin,	Jph. Duchein,
P. Degorgue,	M. Borie,	F. Piot,
L. E. Marchand,	P. A. Lanaune,	F. Barthe,
F. Barthelemy,	Aml. Barthelemy,	Ch. Mangin,
A. Alciator,	B. Lapiace,	L. Castagnel.
J. Israël.		

Prix du billet: $3 00.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM.

Jph. Leblanc, Vieille-Levée 263;
A. Dubourssal, coin Royale et St-Louis;
J. Schweitzer, coin Royale et Orléans, maison Michel et Schweitzer;
L. E. Marchand, Chartres, 201;
J. Philippe, coin Poydras et Baronne, maison P. Macon et Co.;

Ainsi que chez tous les directeurs.

La réunion du Comité est fixée à tous les lundis et vendredis à 6 h. 1/2 au salon du restaurant St-Louis, chez M. H. Barthe.

La barre et le restaurant ainsi que le vestiaire seront vendus le vendredi 11 janvier 1867, à 7 heures P. M., à l'Asile de la Société, rue St-Anne, au plus fort enchérisseur.

Par ordre des Directeurs,
G. BOUÉ,
Secrétaire.

19 déc

MALADIES

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, blennorrhées, pâles, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, etc., ainsi que toutes les maladies provenant d'un sang vicié (dans les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en deux jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, coin Orléans et Bourbon.

1er déc

La Señorita Mazzocchi, de Roma,

(ITALIA,)

PROFESORA de música vocal é instrumental, calle Douane, No 185 entre Bourgogne y Ramparts, — anuncia respetuosamente al público que da lecciones de Piano, de Harpa, de Guitarra y de Música vocal segun los preceptos de la escuela italiana. Recibe en su casa á los discípulos, ó va á las suyas á dar lecciones. El precio es módico. 1er déc—1m

Mlle MAZZOCCHI, de Rome,

(Italie.)

MAITRESSE de musique vocale et instrumentale, No 185 Douane, entre Bourgogne et Remparts — Annonce respectueusement au public qu'elle donne des leçons de PIANO, de HARPE, de GUITARE et de MUSIQUE VOCALE d'après le genre italien. Elle reçoit les élèves chez elle ou se rend chez eux. Ses prix sont modérés. 30 nov—1m

Leçons de piano.

M. D. DELORDIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux initiales D. D., look box 112 Post-office. 14 oct—3m

124.......... CHARTRES.......... 124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

124 — RUE DE CHARTRES — 124
NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Pour cadeaux de Noël et Jour de l'An.

Nous avons un bel assortiment de Parfumeries et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c, &c. 22 nov.

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES,
Vitrerie et Collage de papier.

136.......... rue Chartres.......... 136

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement exécutés. 8 oct—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,

39.......... RUE ROYALE.......... 39

Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES — [illegible]

[illegible] J. FORGET

RESTAURANT ST-LOUIS,

[illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE,
[illegible] vins, [illegible]
13 & 14 [illegible] 13 & 14
NOUVELLE-ORLÉANS.

Moulins de la ville, de Robinson,

[illegible]

Théâtre St-Charles.

Propriétaires.......... BEN DE BAR & E. EDDY.

MARDI SOIR, 1er janvier,
The Jewess, or the Council of Constance.
Drame.

M. EDDY remplira le rôle d'Eleazar, et Mlle IRVING celui de Rachel.

Le spectacle se terminera par Tom Cringle's Log.
Drame. 1er janv

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs,
J. KITTRIDGE.......... Trésorier

Jour de fête — Spectacle du Jour de l'An.

ROBINSON CRUSOE,

Célèbre pièce populaire comique — DANSES ET VARIÉTÉS — Le seul théâtre réchauffé et aéré à la vapeur. — Une salle aussi agréable qu'un salon.

Spectacle tous les samedis et jours de fête, à midi. 31 déc—2

MASONIC HALL.

TOUS LES SOIRS

Tableaux Miltoniens du

PARADIS PERDU,

Positivement la dernière semaine de cette merveilleuse exposition.

Exposition du premier de l'an — MARDI, 1er Janvier 1867.

Grande matinée MERCREDI.

BÉNÉFICE DES SŒURS DU BON PASTEUR.
Vendredi matin 4 janvier.

Matinée SAMEDI.

Les portes s'ouvrent à 11 heures du matin.
Et à 6 1/2 heures et demi du soir. 30 déc—

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer.......... Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison. La REINE ÉNORME pesant 702 livres. JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à vapeur, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.

dont l'énumération serait trop longue. De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents. — Enfants, 25 cents.

P. S. — Ne vous trompez pas d'endroit — en face de l'Hôtel St-Charles. 3 oct—6m

La nouvelle lampe à naquelle a été décernée le prix à la Foire d'Etat.

Lampe atmosphérique à huile de charbon. — Pas de cheminée. — Pas de fumée!

Elle donne une lumière supérieure à celle du gaz, et coûte un tiers meilleur marché!!

ELLE EST EXPOSÉE ET A VENDRE AU No 87 de la rue Royale,

Entre les rues Conti et St. Louis. — Nlle Orléans.

ON n'est pas tenu de faire brûler de l'huile de kerosine dans une lampe sans cheminée. On a obtenu de l'huile de charbon ordinaire une lumière aussi brillante que celle du gaz. Cette lampe donne deux fois plus de lumière qu'une lampe à cheminée; on peut la transporter, à la main, dans toute la maison et elle éclaire fonctionnant bien au plain air, car on fort vent ne peut pas l'éteindre. Elle convient parfaitement pour les demeures, les églises, les wagons de chemin de fer, les bateaux à vapeur, les omnibus, les hôtels, les magasins et les rues; en un mot elle met la belle lumière du gaz à la portée de tous les habitants de la ville et de la campagne.

La nouvelle lampe remplace rapidement toutes les autres lampes, partout où elles ont été introduites, parce qu'elles donnent ce qu'on cherchait depuis longtemps — une lumière brillante à peu de frais.

On peut obtenir le droit exclusif de vente dans une paroisse quelconque de l'Etat et on peut avoir le nouvel article aux prix de fabrique, en s'adressant à

ANDREW TITUS, rue Royale No 87,
Seul agent pour l'Etat de la Louisiane.
11déc—1m PHILOS B. TYLER, propriétaire.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
156.......... RUE DU CANAL.......... 156

[illegible] entre les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 déc—1m

J. A. De HART,

DENTISTE,

17.......... Dauphine.......... 17
22 nov—an Près Canal.

HENRY WENGER,

No. 9, rue Bourbon, près Canal.

EST heureux de pouvoir annoncer à ses amis, à ses clients et au public qu'il a engagé M. OLIVEIRA, le célèbre et incomparable violoniste, ainsi que M. CHARLES MEYER, le pianiste éminent. Ces artistes donneront TOUS LES SOIRS un CONCERT GRATUIT, dans les salons de M. Wenger, 9, Bourbon, près Canal, où se trouvera en tout temps la bière d'Elcner de St. Louis, les meilleurs vins et liqueurs, etc. 5 déc—1m

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison McCOUID, MOHLE & Co a été dissoute le 1er du courant.

Les soussignés continueront les mêmes genre d'affaires sous la raison INBEAU, AYCOCK & Co.

HORTAIRE INBEAU,
J. T. AYCOCK,
JAS. GITZINGER.

5 déc—1m

Le Dr. Alfred Mercier,

De retour de Paris, a repris l'exercice de sa profession. Il donne des consultations tous les jours, excepté le dimanche, au No 220 de la rue Girod, entre les rues Baronne et Dryades, de 10 à 11 heures du matin. Résidence, rue d'Orléans, No 63. — Heures de consultations, de midi à 2 heures. 11déc—1m

L. BRETON,

30, rue Chartres, encoignure Douane,

A l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un magnifique choix de Marchandises Françaises consistant principalement en velours, draps et soieries, rubans, fleurs, confections en soieries, bonnets, dentelles, gants, GANTS JOUVIN, ombrelles, éventails, bijouterie de fantaisie, &c., &c., qu'il vendra aux prix les plus modérés. 4 déc—1m

ETRENNES

CHEZ

S. BIER,

108 - - Rue du Canal - - 108

(Autrefois rue du Camp, No 20)

Je viens d'ouvrir à mon nouveau magasin un des plus riches assortiments de MONTRES D'OR, CHAINES DE GILET EN OR, CHAINES CHATELAINE ET LÉONTINE; DIAMANTS et autres bijoux fins pour dames et messieurs, des derniers genres, importés et fabriqués dans le pays.

ORFÈVRERIE D'ARGENT PUR,

telle que thés, bourriers, tasses et soucoupes, timbales et tasses; couteaux à poisson, à dessert et à beurre, sucriers, pots à crème, cuillers à soupe, cuillers de table, de dessert et à thé, fourchettes de table et de dessert, &c., &c., faits expressément pour moi.

Un assortiment complet de

ORFÈVRERIE de plaqué et d'Alfénide,
LUNETTES et LORGNONS

en or, argent, acier, écaille et buffle, convenables pour ceux qui ont besoin d'aide pour la vue.

LORGNETTES d'opéra acromatiques de Semmons.
SEUL AGENT

pour les justement célèbres LUNETTES à verre en "pebble" du Brésil, de Semmons, montées en or, argent, acier ou écaille.

S. BIER, 108, rue du Canal.

22déc—1m

Daniel Cobb. Jno Cobb. Forrester Dolhonde

Cobb, Dolhonde & CO,	**Cobb, Dolhonde & CO,**
Facteur Coton et de Tabac.	Commissionnaires ET
COMMISSIONNA IES ET EXPEDITEURS.	EXPÉDITEURS.
Nlle-Orléans, La.	St Louis, Mo.

Ils sollicitent des ordres pour l'achat et la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Groceries, Produits de l'Ouest, Graine de toute espèce, Foin, Fournitures de navires, Toile d'emballage, Corde, Tabac, &c. Il leur sera consacré une attention personnelle.

Ils font des avances au comptant sur expéditions des susdits articles à notre adresse ou à celle de nos amis de New York, MM. Hutchinson & Cobb, 32, Broadway. 2 déc—1m

E. LAVAL,

IMPORTATEUR de VINS et LIQUEURS
136, rue Villeré, encoignure St-Pierre — Vins ordinaires et fins, cognac, brandy, whisky Bourbon, &c., huile d'olive, sardines, conserves et vinaigre de France, 1re qualité.

Toutes les commandes qui lui seront faites seront remplies avec promptitude et à des prix réduits. 16 déc—1m.

La nouveauté du siècle.

ALLUMETTE DITE " REPEATING "
ou
NOUVELLE LUMIÈRE DE POCHE,

PHILOS B. TYLER,

remplacera les allumettes ordinaires. Elle s'allume d'elle-même, peut servir de LAMPION, et une suivent de lumière que deux chandelles de blanc de baleine. On peut l'éteindre pour la rallumer, quand on le veut, même en plein air. La flamme, en est pâre, ne produit pas de fumée, et n'exhale pas de mauvaise odeur.

C'est un objet de poche, simple, utile, et qui, sous le rapport de la sécurité, de la propreté [illegible] l'économie surpasse toutes les allumettes.

A vendre, en gros et en détail, par
ANDREW TITUS,
2 déc— rue Royale, No 87, Nlle-Orléans

PROPOSITIONS.

Bureau du Commissaire en chef des Vivres
Département du Golfe,
Nlle-Orléans, Lne, 27 déc. 1866.

DES propositions cachetées, qui doivent être en duplicata et accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues à ce bureau jusqu'au 15 JANVIER 1867, à midi, pour fournir, pour l'usage de l'armée, les objets suivants [illegible]

[illegible]

[illegible] Nouvelle-Orléans,

LOUIS S. TESSON & Co.,

[illegible]

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansiter, "
HAVANA	2000	"	Whitman, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Le vapeur
MONTEREY,
Edwards, commandant,

Partira MERCREDI, le 2 janvier 1867, à 7 h. A. M du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson et sera suivi par le vapeur

HAVANA,
Whitman, commandant.

Partant SAMEDI, 5 janvier 1867, à 7 heures A. M., touchant à la Havane pour déposer les passagers et les malles.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
G. K. GARRISON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

15 août

POUR LE VERMILLION!

ANY ONE, Emile Dubois, capitaine, Ad. Salles, commis, partira mercredi, le 2 janvier, prenant du fret pour l'Atchafalaya, Simmsport, Abbeville, Fort Perry, Sebastopol, Royville, Vermillionville, Grand-Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion. Pour fret s'adresser à bord ou à

MONTAGNE & CARLOS } 21 rue St-Louis.
27 déc. et à A. MEYNIER Jr. }

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche.

Jours de départ, MERCREDI et SAMEDI, à 4 heures P. M. — Le steamer PIONEER, capitaine Louis Parenton (M. Charlet, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires, spécialement destiné aux localités ci-dessus, a pour objet d'une attention toute particulière. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & QWARTNEY,
13, Front street.
14déc—1m A. MEYNIER Jr., 21, St-Louis.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine N. H. King, commis Richard Bennett, partira régulièrement pour Thibodauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

CELLOS & QWARTNEY,
13, Front Levée.
A. MEYNIER Jr, 21 St-Louis.

N. B. — Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17déc—1m

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE. — Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Enterprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot J. D. Hinde, capitaine H. H. Bread, commis A. P. Trenadale, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN,
rue de la Vieille-Levée, No 33.
VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces. 9 déc

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Dalferes, commis Wm Taylor, pour Thibodauxville et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

RIPLEY & Co.,
30 déc—1m Rue du Canal, No 32.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. — Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir. — Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Frank Dalferes, pour Thibodauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte. — Départs réguliers — Attention particulière pour passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se reliera régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à du fret jusqu'à Lockport. 17déc—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats Unis. — Départ, TOUS LES MARDIS, à CINQ HEURES DU SOIR — Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Vicksburg et tous les ports intermédiaires. — Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le rapport de correspondance de la Rivière Rouge [illegible] pour la rivière Yazoo, et tous les ports de l'Ouest et du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 11déc—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE et du BAYOU LAFOURCHE — Deux départs par semaine. — Le bateau à vapeur LOTUS No 2, capitaine E. O. Melancon, commis U. Jacobs, part tous les Mardis, à 5 heures du soir, et tous les Samedis à 10 heures du matin. — Le LOTUS No 2 remplacera le New Era. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: Tous les MERCREDIS à CINQ heures P. M.

Le beau bateau à vapeur Irène, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Geo. E. Lobdell, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Fort Barré, l'embouchure du bayou Rouge, Simmsport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 8,
DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2.
J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13.
28 déc

POUR LA COTE — Au-dessous de la ville — Bateau de la Malle des Etats-Unis — Deux fois par semaine — Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine, et tous les ports intermédiaires. — Le magnifique bateau à vapeur Ste Catharine, toutes sur les côtés, capitaine Wm. Bassett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera ses voyages mardi, le 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à N. Bayless, au bureau, rue Bienville No 324. 21déc—1m

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)
DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS ne PLOIENT pas et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LEGER qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables, ils joignent la durée et l'économie à cette ÉLÉGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC du DUPLEX

Le Malakoff par Excellence
Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les fillettes et les enfants ne sauraient en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.
Manufacturés exclusivement par
WESTS, BRADLEY & CO,
97, Chambers, —79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT. — On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITÉ remarquables de ce cercle. Aucun Malakoff à ressorts simples n'offre une pareille combinaison.

L'estampe à l'encre rouge, savoir: "J. W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable. 15 nov—3mtj

J. CORSON.......... JOHN S. GROVES

Corson & Groves,

Rue Poydras No 144. — Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles à fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage. Ils ont constamment en stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix. 18 sept—6 m

AVIS.

LE soussigné, pouvant fournir les meilleures recommandations quant à sa conduite et à sa capacité comme professeur, désire se vouer à l'instruction et sollicite le patronage du public. Il se transportera à domicile pour donner ses leçons, et enseignera les deux langues.

ADELARD JOURDAN.

S'adresser par lettre, à A. J., au bureau de l'ABEILLE. 15 déc—1m

Savon!	Savon!	Savon!

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le

Meilleur Savon de Famille,

fait dans l'Etat de la Louisiane, à

McROBERTS & DICK,

à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nlle-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans. 16 déc—3m

KNIGHT & CO.,

MARCHANDS DE

Machines d'Habitations

ET DE

Moulins, Machines à travailler le Bois et Instruments Aratoires.

NOUS avons constamment en magasin un grand et [illegible] des nouveaux, par l'entremise de nos agents du Nord et de l'Est, à remplir promptement et à un prix plus bas que les prix de manufacture, les ordres pour machines, instruments aratoires, ou qui ne trouvent pas d'habitude sur le marché.

[illegible]

MACHINES ÉCONOMIQUES

[illegible]

LEEDS & CO.,

[illegible]

Rue Gravier, No. 72,
NOUVELLE-ORLÉANS.

A vendre ou à louer,

[illegible]

E. PRIEUR [illegible] AUD,
HORLOGER [illegible] UTIER,
No 1, rue Carondelet [illegible]
Montres, Diamants, Bijouterie fine, [illegible] Couverts et articles de fantaisie.

A vendre,

Un excellent CABRIOLET [illegible] avec harnais, [illegible] S'adresser au Dr. Elliott, rue Bourbon, No 40.

A Louer,

Le magasin No 34 de la rue Chartres. S'adresser à M. Michael Gounou, au Story Building, à l'angle des rues Commune et Camp. 27 déc

A LOUER,

UNE MAISON actuellement en construction rue Bourbon, No 84, entre Douane et Bienville, et qui sera terminée dans une quinzaine de jours. La rez de-chaussée est disposé de manière à faire un ou deux magasins, et le premier, avec entrée principale, corridor, etc., peut servir de résidence. S'adresser à M. LEBLOND, 18 déc—1m rue Bourbon No 161.

M. E. FREUND,

Importateur de montres et d'articles de montres,

Au coin des rues Royale et Conti, à la Nlle-Orléans et 66 Nassau street, à New-York — Annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir au No 80 de la rue Royale, coin Conti, un grand et beau stock de montres et d'articles de montres importés de quelques-unes des plus grandes et des meilleures manufactures d'Europe et du Pays. On y trouvera en outre un bon choix d'outils d'horlogers, de verres de montres, lunettes, chaînes mois de sûreté, jeux, bagues, &c. Il offre le tout aux plus bas prix de gros, au comptant.

Tous les articles sont vendus garantis. 8 déc—1m

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au
No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,
Près de l'angle de la rue de la Douane.

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & RELF, pour le commerce de charbon.

JOHN E. SMITH,
J. MILTON RELF.

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier. 18 oct — 3 m.

A VENDRE.

Un CHEVAL, Un WAGON Et HARNAIS.

S'adresser aux écuries de M. Ch. Laborde, coin St-Louis et Bourbon. 16 déc—1m

NOUVEAUTÉS!!

LION & PINSARD,

172.......RUE DU CANAL.......172
(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE,

ARTICLES POUR MESSIEURS.

Chemises, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

— PARFUMERIE FRANÇAISE —

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 4 déc—6m

J. A. BLAFFER & Co

(Successeurs de Wm. MASSEY.)
Seuls agents pour la vente du
XX DRAUGHT ALE.
Ale en barils, demi-barils et bouteilles de
MASSEY, HUSTON & Co.

Ils reçoivent un nouvel approvisionnement par chaque arrivage de Philadelphie et de New-York.

Les marchands, les buvettes, les hôtels, les clubs et les familles sont approvisionnés, sur demande, de cet excellent Ale en baril, en demi-baril et en bouteille.

Des conditions avantageuses, pour l'ale en baril, sont offertes aux personnes qui mettent en bouteille.

La maison sollicite les ordres de la campagne; elle les remplira promptement.

ETABLISSEMENT POUR LA MISE EN BOUTEILLES:
Nos. 26, 28 et 30 de la rue Bienville.
DEPOT POUR LA VENTE EN GROS:
No 52 de la rue Nouvelle-Levée.
8 nov—3m

En Magasin

Et à vendre par
L. GRAND & CO.
22 St-Louis,

140 barriques vin rouge de Rousillon, qualité supérieure,
50 do do Côte de Lormont, pour familles,
30 do do do Blaye, do
65 do do St-Julien, do
250 caisses do Côte de Lormont,
100 do do St-Julien.
200 do Muscat de Frontignan de Jourdan Brives,
50 do Vermouth de Prunceyrol et de do
150 do Eau de fleurs d'oranger, divers formats, qualité supérieure,
150 do Huile d'olives en caisses d'estagnons, qualité supérieure,
5 do Eau de Rose, en estagnon, qualité supérieure,
10 do Huile d'olives de Bellon, qualité extra en grandes et demi-bouteilles,
20 do Liqueurs de Kummel, supérieure,
20 do Sherry cordial, supérieur,
20 do Bitters de Kummel, supérieur,
150 paniers Huile d'olives de Pessel et de Puget.
12 déc—

Champagne,

En Magasin et à vendre par
L. GRAND & CO.,
22, rue St. Louis.

100 caisses Champagne de Jules Fournier, qualité supérieure
150 paniers do de do do
12déc— En grandes et demi-bouteilles.

Cognacs.

A vendre par
L. GRAND & CO.,
22, rue St. Louis

25 futailles	Cognac,	Biscuit,	Dubouché & Co,		1830,
25	do	do	do	do	1840,
25	do	do	do	do	1858,
50	do	do	do	do	1856,

En quarts et huitièmes; en magasin et sous les clefs de la Douane. 12 déc—

En débarquement

Des navires FELIX, JUPITER et FRANK MARION, de Bordeaux, et à vendre par
L. GRAND & CO.,
22, rue St-Louis.

160 barriques vin rouge St-Macaire,
700 caisses " "
100 " " St-Loubès,
400 " " blanc Camblannes,
150 " Cerises à l'eau-de-vie,
200 " Fruits à l'eau-de-vie assortis,
450 " Sardines à l'huile 1/4 boîtes de Gillet,
125 " " 1/2 "
300 " " 1/2 " Mary & Dabon
125 " " 1/4 " Edelin.
75 barils Prunes sèches de choix,
12 déc— En magasin et sous les clefs de la Douane.

En débarquement

Des navires LOUISE & GABRIELLE, de Marseille, et MARY E. ROULAND, de Cette, et à vendre par
L. GRAND & CO.,
22, rue St-Louis.

300 caisses Vermouth de Pranceyrol,
175 quarts Burgundy port de Grosset,
30 " Madère "
175 " Sherry "
50 " Malaga "
17 déc— En magasin et sous les clefs de la Douane.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET.......... NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du
SILLERY.......... de Moët & Chandon, premier qu
FLEUR de SILLERY do
VERZENAY do
GRAND VIN ANGLAIS do rés sec,
GRAND VIN IMPÉRIAL do cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. M. HAVLY & CO.,
nov—6m Rue de la Commune, No 61

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.

BLANOAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 26 oct—

Banque du Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1866.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, No 104 de la rue du Canal, au dessus du Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, LUNDI, 7 janvier 1867.

CHAS. FAURIE Jr.,
21 déc—1 1 Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance "Atlantique" de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la Charte, une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 19, LUNDI, 7 janvier 1867, entre 10 heures du matin et 2 heures après-midi, pour dix-neuf Directeurs qui serviront jusqu'au 1er janvier 1868.

N. P. JANVIER,
23déc—23 au 8 janv. Secrétaire.

Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1866.

A UN meeting spécial du Bureau des Directeurs tenu aujourd'hui, un dividende semi-annuel de six pour cent sur le capital réduit a été déclaré aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, payable à partir du premier lundi de janvier prochain.

Par ordre du Bureau,
CH. JUMONVILLE,
25 déc—15t Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Rue de la Commune, No 130. — 5 décembre 1866.

AVIS est donné qu'une élection aura lieu, à ce bureau, LUNDI, 7 janvier prochain, de 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi, pour dix directeurs de cette Compagnie, pour l'année commençant le premier lundi de février prochain.

7 déc—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1866.

AVIS est donné aux porteurs de Bons de première hypothèque de cette Compagnie, que le coupon No 21, échéant le 1er janvier 1867, sera payé, à partir de cette date, sur présentation à la Banque des Citoyens de la Louisiane, moins la taxe de 5 pour cent du revenu, intérieur des Etats-Unis.

Les coupons échus des dits Bons "au No 20 inclusivement échéant le 1er juillet 1866," seront convertis, dans la seconde série de Bons hypothécaires de la Compagnie, au montant de $1000 ou multiples, sur présentation au trésorier de la Compagnie, au No 44 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, ou à MM. DABNEY, MORGAN & Co., à New-York, conformément aux arrangements conclus avec les porteurs de Bons en Europe.

E. B. CHARLES,
29déc—10t Trésorier.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.
143.......... [illegible] 143
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—21,24,27,31—janv 3

CHARLES McCARTHY vs Jno. McCORMACK

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,818 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 2 jour de janvier 1866, entre 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, après désigné, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une grocerie ainsi que tous les objets qui s'y trouvent, situés à l'angle des rues [illegible] et Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaissance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
20déc—20,24,28,31—2janv Shérif de la paroisse d'Orl.

SUCCESSION DE FEU ACHILLE BARTHELEMY COURCELLE, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,180 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 décembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, deux de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de —

1o — La réclamation contre la dame Marie Thérèse Barathieu, épouse de Louis Chauchon, pour la somme de quatre cent cinquante piastres ($450 00).

2o — Tous les droits, titres, actions et intérêt de la dite succession d'Achille Barthelemy Courcelle au procès institué par l'exécuteur testamentaire de la dite succession contre Adèle Beauregard, Félicité Beauregard, Elie Beauregard et Aurore Beauregard, épouse de Beauregard, née Beauregard, No 21,830 des dossiers de la dite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour le recouvrement d'une somme de onze cent soixante-quinze piastres ($1,175).

3o — Trois scrips de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans —

Un pour l'année 1860 de la somme de $10 00
" " 1861 $5 00
" " 1862 $8 00

Conditions — comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
20déc—20,24,28,31—janv 2 Shérif de la paroisse d'Orléans

J. E. SIMONDS vs ROBERT H. HARRISON, propriétaire du steamer "FLETA" et WALTHALL & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 16,965 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept de janvier 1867, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson, No 23, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Les meubles et effets transportés du dit steamer "Fleta," suivant inventaire déposé en mon bureau pour reconnaissance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
27 déc—27, 31—janv 2, 4, 7 Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame LUCY MARSHALL McKNIGHT vs JOHN G. GOODRICH.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans No. 14,549 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, deux de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit —

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Hevia et Girod, et mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds six pouces de face à la dite rue Carondelet, sur cent soixante-quinze pieds six pouces, plus ou moins, de profondeur, avec le privilège d'une allée de vingt pieds de largeur aboutissant du fond du dit terrain à la rue Hevia.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable maison de résidence en briques à trois étages avec attique et autres améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.

La maison porte le No 152 sur la rue Carondelet.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Caroline G. Gardner, épouse de John B. Graysac, suivant acte au rapport de J. W. Breedlove ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 mai 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
1er déc—1, 19, 17, 24—janv 2 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Wm. C. Tompkins & Co. vs. James Davis, Ed. Booker & als., propriétaires du steamer "Rosalie Judson."

Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans. — No 17,490.

Wallace & Co. vs. le steamer "Rosalie Judson" et als. — Les mêmes vs. les mêmes. — Les mêmes vs. les mêmes. — Les mêmes vs. les mêmes.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 21,490. — En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit de JANVIER 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Le steamer ROSALIE JUDSON, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve actuellement sur le fleuve Mississipi, rive gauche, près des Magasins à Tabac, au dessous de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
27 déc—janv. 4, 12, 21, 28 Shérif de la paroisse d'Orléans.

RENÉ F. HAM vs W. E. ROOT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 16,254 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de janvier 1867, à 11 1/2 heures P. M., à la Fonderie de Loeb, rue Delord, près celle Foucher, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de —

Un lot de machines, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
31 déc—31 déc—4,8,10,12 janv Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SAMUEL PURSELL vs CHAUNCY C. PORTER.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No. 16,413. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, seize de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit —

1o — UNE CERTAINE MOITIÉ D'ILET DE TERRE désigné par le numéro six cent quatre-vingt-dix-sept située rue Euphrosine, et borné par la ligne de division de Premier et Quatrième Districts et les rues Euphrosine, Clark et Genois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-huit pieds dix pouces et sept lignes à la dite rue Genois; le cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur à la rue Génois et deux cent quarante-sept pieds cinq pouces et deux lignes à la rue Clark.

2o — UNE PORTION DE TERRE de forme triangulaire située rue Euphrosine et désignée par le numéro Sept Cent Vingt (720), bornée par la ligne de division entre les Premier et Quatrième Districts, les rues Euphrosine et Génois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Euphrosine, deux cent quatre-vingt-cinq pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Génois et deux cent quatre-vingt-sept pieds [illegible] de profondeur de la ligne de division.

3o — UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER, situé dans le Quatrième district et désigné par le numéro Mille vingt et un (1021), borné par l'Avenue Washington, les rues d'Espagne, de Génois et Célestine, mesurant, d'après le plan de la ville, deux cent quatre vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la dite Avenue Washington, deux cent quarante pieds sur la rue d'Espagne, trois cent trente pieds dix pouces et trois lignes sur la rue Génois, et deux cent soixante pieds sept pouces et sept lignes sur la dite rue Célestine.

4o — UN CERTAIN TERRAIN désigné par le numéro Quatorze, situé rue d'Espagne, dans le Quatrième District de cette ville, borné par Washington, les rues d'Espagne, Claiborne et Robertson. Le dit terrain mesurant trente-deux pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre des lignes parallèles. Conformément au plan C, annexé à un acte au rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 19 septembre 1866.

Conditions — Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets avec endos satisfaisant pour le prix qui sera offert, payables à douze mois, avec l'intérêt de 8 pour cent par an depuis le jour de la vente jusqu'au paiement.

Les dits acquéreurs devront payer au comptant et en, ou déduction du montant de leur enchère, leur proportion des frais de la présente vente, et du droit de timbre, et aussi les taxes d'Etat, de paroisse et de ville dûes par la dite propriété et en totalité à $115.00 ou environ et en outre le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS,
31 déc—4 8 12 16 jan. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Wm. A. Gordon, syndic, vs. la veuve Marie Schmidt.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No. 21,334 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-huit de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit —

UN CERTAIN TERRAIN situé au faubourg Lacourse, ou de l'Annonciation, dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, Richard, St-Thomas et de l'Annonciation.

Le dit terrain mesure vingt trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue des Religieuses sur quatre-vingt dix neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de William Falkmann, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 10 de juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
27 déc—jan 4,12,21,28 Shérif de la Paroisse d'Orléans

DRURY A. HARRIS vs. Succession de la Dame C. B. MACAULAY (CARRIE B. CHAMPLIN, épouse de John L. Macaulay).

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,394 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à moi adressé par Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par lui à moi adressé, je procéderai, le LUNDI vingt-et-un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq Terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Chesnut, Sixième et Septième, et désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf, suivant un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 16 janvier 1850, et déposé, pour recours, en l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville, sous le No 35. Les dits terrains ayant, conformément audit plan, les dimensions suivantes, savoir: Les Nos Six, Sept et Huit, chacun, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds, et autres lignes parallèles, et sont contigus.

Le No Huit forme l'angle des rues du Camp et Sixième, au No Neuf mesure quarante pieds et quatre lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et deux pouces, entre lignes parallèles. Le No Cinq mesure trente-deux pieds quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. L'îlet dans lequel se trouvent les dits terrains est figuré sur un plan d'iceux dressé par B. Buisson, ci-devant voyer, daté du 3 mars 1842.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. — Le plan sera exposé à la Bourse au jour de vente.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ladite dame C. B. Macaulay en avait faite du demandeur, suivant acte au rapport du dit notaire Peters, en date du 29 de janvier 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
20 déc—20 jan 4,14,21 Shérif de la paroisse d'Orléans

B. Saloy vs. James Long.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 15,247 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt et un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Dix terrains situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St-Patrick, Palmyre et Bank, désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Quatorze.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 déc—20 janv 4,14,21

[illegible]

PAR PALFREY & HILL.

H. W. PALFREY Jr., Encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 55.

MERCREDI 2 janvier 1867, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre et d'un jugement rendus et signés par l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, datés du 16 octobre 1866, dans la susdite affaire, la propriété suivante, à savoir:

SEPT TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits et privilèges, servitudes, &c., situés dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constance, Magasin, [illegible] et [illegible], désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept, et ont, suivant un plan [illegible] les dimensions suivantes:

Le terrain No Un forme le coin des rues Constance et [illegible], il a 31 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue [illegible], sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. — Les terrains Nos "Deux", "Trois", "Quatre" et "Cinq" ont chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No "Six" et "Sept" ont chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, sur 127 pieds 5 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une jolie maison en briques, et à étage solidement construite, portant le No 40 de la rue Constance, ayant, dans la bâtisse principale, huit grandes chambres, galeries sur la façade, de 10 pieds de large, 2 chambres de bain, 4 cabinets en bois de cèdre, cheminées de marbre, gaz dans toute la maison, eaux gaz, cuisine et chambres de domestiques en briques à 2 étages, ayant 4 chambres; 7 grandes citernes, cabane pour foyer et de l'eau aux chambres à coucher. Egalement, une bâtisse en briques à 2 étages, ayant 5 chambres, de bonnes écuries, remises, grenier, &c., &c., jardins d'agrément, vignes, arbres d'ornement et arbrisseaux; les bâtisses sont en bon état; sur les banquettes, des arbres qui donnent de l'ombre, &c., &c. L'étendue de ce terrain et le voisinage du chemin de fer de la rue des Magasins rendent cette propriété une excellente résidence de famille.

Conditions de la vente — Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste du montant de l'adjudication, des billets égaux, dont 1/3 à un an du jour de la vente et 1/3 à deux ans du jour de la vente — tous portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et transférer la police aux porteurs des billets.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, aux timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant T. J. Beck, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 nov—déc 23—janv 2

PAR McCERREN & CO.

Résidence de Prix à Jefferson City, à l'Encan.
Succession de P. H. Willard.

Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson — No 45.

PAR McCERREN & CO.,
G. W. McCerren, Encanteur.
Bureau et Salle d'Encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI 5 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un commandement à un ordre de l'Hon A Cambut, Juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, daté de Carrollton, 10 décembre 1866, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes:

DOUZE TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant toutes les dépendances nécessaires, écuries, etc, etc, situés dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet compris entre les rues Aline, Delachaise, Magasin et Constance, et désignés sur un plan portant le No 23 et déposé à l'étude de W. H. Peters, notaire public de la paroisse d'Orléans, sous les Nos 1 à 12 inclusivement.

Les dits terrains sont désignés, sur le dit plan, par les Nos 1 à 12 inclusivement.

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 ont chacun 32 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Aline et Magasins. Le terrain No 6 forme l'angle des rues de la rue des Magasins, 24 pieds 5 pouces 6 lignes dans la rue des Magasins, 24 pieds 5 pouces sur la rue Delachaise, de 120 pieds 6 pouces et 120 pieds sur la ligne du terrain No 5, il forme l'angle des rues Delachaise et Magasins. — Le terrain No 6 touche au susdit No 1 dans le fond; il a 32 pieds de face à la rue Aline, et 32 pieds 1 pouce de face à la rue Delachaise, sur une profondeur de 151 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 1; Le terrain No 8 touche au terrain No 6, et a 82 pieds de face à la rue Delachaise, sur une profondeur de 151 pieds [illegible]

Les terrains Nos. 8, 9, 10 et 11 inclusivement ont chacun 32 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds et 32 pieds de large dans le fond.

Le terrain No 8 forme l'angle des rues Camp et Aline. Le terrain No 12 a 23 pieds, 2 pouces et 3 lignes de face à la rue du Camp, et 35 pieds, 4 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 120 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 11 et 120 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur, et faisant à la rue Delachaise. Ledit terrain No 12 forme l'angle des rues Camp et Delachaise. Ce sont les terrains achetés de Louis-Philippe Delachaise, par acte passé pardevant W. H. Peters, notaire public, et daté du 18 juillet 1859. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant W. H. Peters, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—15—1,2 janv—1,2 fév

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par les présentes que le 13 décembre 1866, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants:

Pauline Marie contre Morris Daniels, son mari. — Sur motion de Phillips et Levy, avocats de la demanderesse, et ses introductions de preuves de la réclamation de la demanderesse étant complètes, — il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 12 novembre 1866, soit maintenant confirmé et rendu définitif; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait séparation de biens entre les parties, — il est de plus ordonné que la demanderesse ait et recouvre du dit défendeur la somme de cinq cents piastres, avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an sur la dite somme, de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès.

Jugement rendu

(Signé) CHAS. LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre de l'année de Notre Seigneur 1866 et la 91me année de l'Indépendance des Etats Unis.

A. D. BERNOUDY,
1er janv—1er, 15, 31 Député-Greffier.

THOMAS BURDON vs SES CRÉANCIERS No 21,519

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par les présentes donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.
D. C. BYERLY,
1er janv—5 10 Député Greffier.

Succession de James Snyder — No 27,179.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par W. S. Mount, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'ROKE,
1er janv—3 10 Greffier.

Succession de R. M. E. Rousselon — No 26,509.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
29 déc—1 et 5 jan Greffier.

Succession de J. M. Williams — No 10,012.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
28 déc—1 et 5 jan Greffier.

Succession de Denis Despeux — No 27,371.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
28 déc—1 et 5 jan Greffier.

Succession de Joseph Napoléon — No 28,587.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Henriette Labale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Joseph Napoléon. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
28 déc—2 et 8 jan. Greffier.

Succession de John Daly.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'ROKE,
27 déc—31—3 jan Greffier.

Succession de James Curry et Ellen Curry (Consolidés.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de J. Curry et l'exécuteur testamentaire de Ellen Curry de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'ROKE,
29 déc—3 et 8 jan Greffier

AVIS.

Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.
Schröder & Schreiber contre Eugène Darolles

PAR ordre de la Cour, avis est donné aux héritiers du dit Eugène Darolles de se faire connaître dans les trois mois qui suivront la date de cet avis — pour devenir parties et poursuivre l'appel enregistré et pris par le dit Darolles d'un jugement rendu contre lui, à la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans le susdit procès — autrement le dit appel sera écarté.

J. H. HARDY Jr., Greffier,
Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1866.
15 nov—3m—15m

ETAT DE LA LOUISIANE, Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane — A tous ceux que ces présentes concernent, salut — Attendu que Nathaniel T. Edson, acquéreur pour Mme Caroline N. Campbell, épouse séparée de biens d'avec John A. Watkins, de cette ville, laquelle Mme C. E. Campbell ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le troisième jour de juin de l'année 1865, pour un avis en monition conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834, et un "acte relatif aux monitions et à la manière de procéder", approuvé le 13 mars 1835.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication des présentes, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif sus-dit le septième jour de mars de l'année 1863, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le dix-neuvième jour de janvier de l'année 1863, dans l'affaire de Edwin D. Maxwell vs. James Ross — No 19,816 — du docket de cette Cour à laquelle vente ladite Mme Caroline E. Campbell, épouse séparée de biens de John A. Watkins, s'est rendue adjudicataire pour le prix de $3275 payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Jean, Perdido, St-Pierre et Gravier, et désignés par les Nos sept, huit, neuf et dix d'après un plan dressé par Geo. Dunbar, arpenteur, le 1er décembre 1848, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR P. ROGER & CO

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente renvoyée au 5 Janvier 1867.

Vente pour cause de départ [illegible]

PAR S. GUINAULT,
Bureau — Bienville et [illegible]

IL sera vendu, samedi, 5 janvier, [illegible] à la Bourse des Négociants et [illegible] rue Royale

Un lot de terre mesurant [illegible] de face à la rue St-Philippe [illegible] Ensemble une belle maison [illegible] étage, ayant un magasin de [illegible] chambres [illegible] deux grandes cuisines [illegible] ayant une grande cuisine au rez-de-chaussée [illegible]

Voir le plan à la Bourse. [illegible] $180 par mois.

Conditions — moitié comptant [illegible] crédit, en billets portant huit pour [illegible]

Acte de vente pardevant A. [illegible] aux frais de l'acquéreur, y compris [illegible] Unis.

PAR O. VALETON.

Succession de madame [illegible] Bridge. — No [illegible]

PAR O. VALETON, [illegible]

EN vertu d'un ordre de l'Hon [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] novembre 1866, dans l'affaire de [illegible] Isaac Bridge, tuteur, pour opérer [illegible] il sera vendu à la Bourse des Négociants [illegible] credi, le 2 de janvier 1867, à midi [illegible]

Quatre lots de terre situés [illegible] borné par les rues Magasin, Ste-Marie, [illegible] André. Les dits lots mesurent, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue [illegible] sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes [illegible] André. Ensemble un [illegible] de meubles.

Termes et Conditions: Pour [illegible] en billets du Trésor des Etats-Unis [illegible] quant du prix de l'adjudication [illegible] du Trésor des Etats-Unis, et le [illegible] 2 et 3 ans, en billets portant [illegible] 8 0/0 après échéance jusqu'à [illegible] frais d'avocats en cas de poursuite [illegible]

Vins de Narbonne et de Marsala [illegible] Madère et Porto, en débarquement de la barque Palermo.

PAR O. VALETON, encanteur.

MERCREDI, 2 de janvier 1867, à dix heures du matin, il sera vendu sur la Levée [illegible] District, en débarquement de la barque Palermo, de Marseille,

150 1/4 de pipes vin de sherry. F. Vallet
175 1/4 do do madère do
100 1/4 do porto Burgundy do
50 1/4 do vieux porto grand réel do
50 barriques vin rouge de Bandol, v[illegible]
25 1/4 do do Narbonne,
50 1/4 do do San Juan.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 déc

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Maison Basse No 91 rue Esplanade, Meubles, &c. Instruments Photographiques, [illegible], Cadres Portraits, &c.

EUGULA HOFFMAN, épouse de H. Spillman vs HENRY SPILLMAN, son époux

Vente par consentement des parties intéressées.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 5 de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique,

Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Poète, Grands-Hommes et Bourgogne, commençant à une distance de 30 pieds de l'encoignure de la rue Grands-Hommes, mesurant 40 pieds de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 90 pieds [illegible] et mesurant par devant [illegible] pieds de face à la rue Espagne, sur 90 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur [illegible], et mesurant par derrière [illegible]

La maison à 3 chambres, et cabinet, une cuisine basse avec 2 chambres [illegible], cours pavés, jardin, &c., portant le No 91 de la rue Espagne.

— Et le même jour —

SAMEDI, le 5 de janvier 1867, à 10 heures A. M. sur les lieux, No 91, rue Espagne,

Il sera vendu tous les meubles, machines, photographiques, caméras, instruments, tours, portraits, cadres, &c., selon l'inventaire.

Conditions de la vente comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant [illegible] notaire public. [illegible]

Jolie Résidence dans la rue St-Charles.

A. J. JOHNS et ALS. contre [illegible] W. RACE No 14,765.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — PROCÈS EN PARTAGE.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

NICHOLAS J. [illegible], encanteur,
Bureau, No 17 [illegible]

IL sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI 5 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon [illegible] Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 novembre [illegible] dans la susdite affaire, le lot [illegible] partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

DEUX TERRAINS [illegible] faubourg Saulet, dans le Premier District [illegible] compris entre les rues [illegible] Calliope et Clio [illegible], sont désignés par les Nos [illegible] plan dressé par C. F. Zimpel, voyer [illegible], déposé dans l'étude de [illegible] Wm. Christy, ancien notaire [illegible] ces dits terrains mesurent [illegible] pieds de face à la rue St-Charles [illegible] 116 pieds 10 pouces et 2 lignes [illegible] parallèles et ont été achetés [illegible] par George W. Race de Wm. Milne, par acte [illegible] public, le 20 décembre 1851 [illegible]

[illegible] chambres, [illegible] ayant une cour en briques [illegible] maison en bois [illegible] Les terrains sont disposés [illegible] Le tout sera vendu [illegible]

Conditions — [illegible] Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente [illegible] rieurs des Etats-Unis [illegible] re public, aux frais des [illegible] 24 déc—13,22,29et 5

Succession de feu [illegible] M. C. MICOU.

Micou contre Micou — No 27,288.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Vente, pour opérer un partage, d'une jolie maison en bois et un lot de terre comprenant 34 terrains, à Richard Station, sur le chemin de fer de la rue St-Charles.

Par C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs,
N. J. Herbert,
Bureau: No 17 de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 12 janvier 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 4 octobre 1866, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain [illegible] situé dans la paroisse de Jefferson, à Richard [illegible] borné par les rues Nelson, Octavie et l'Avenue [illegible]

[illegible] ayant 34 terrains [illegible]

[illegible]

Les actes de vente [illegible] compris les timbres du revenu intérieur des Etats [illegible] pardevant J. A. Quintero, notaire public. 12 déc—12, 22, 29—5,12 jan

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre maison de Charles Heidsieck [illegible] à Reims.

LE soussigné [illegible] nommé seul agent pour l'importation du [illegible] vin.

Les ordres pour [illegible] importation directe seront reçus avec promptitude [illegible] termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,
janv— No 33, rue Vieille-Levée.

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN [illegible] Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins [illegible] spécialement pour les cas de maladies nerveuses [illegible] Mme ALLUARD, guérit également [illegible] les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, la catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations [illegible] Tremé, 243, entre Ursulines et [illegible] 12 avril—

Bottes-Souliers.

LE soussigné [illegible] de recevoir par le navire Queen of the West [illegible] Bordeaux, un grand assortiment de bottes-souliers, [illegible], guêtres en cuir verni et en drap, en cuir [illegible] sur gras, qu'il vendra au prix réduit.

— Aussi —

De bon vin [illegible] pour famille, à son magasin de groceries No 206 rue [illegible], entre Dryades et Remparts.
EUGENE DUCOS.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE MAGASINS et les MAISONS de résidence.

[illegible] et répare les caves.

Les ordres [illegible] au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DUR[illegible] coin Toulouse et Chartres, seront exécutés [illegible] 11nov—

T. L. Cunningham & Co, Robert Moore & Son Nlle-Orléans (Lne) Cincinnati (Ohio)

L. Cunningham & Co.,

166.... [illegible] ET 17.... UNION

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chaudières, chemins de fer et steamers, charrues, moulins à maïs, &c. [illegible] locomotives et de machines pour bateaux. 24 oct—3m

Coffres Forts. Coffres Forts.

[illegible] MARVIN & CO, New York, auteurs de [illegible] de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont un [illegible] reconnus pour leur supériorité comme [illegible] Le dépôt [illegible]

H. LEGENDRE, agent,
142 rue Gravier.

[illegible]

George Wailes. Julien Micou.

WAILES & MICHEL.

AVOCATS (NOUVELLE-ORLÉANS)

No 10, Passage de la Bourse.

[illegible]

Perdus.

[illegible]

BERNARD AVEGNO.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

[illegible]

Grande vente sans réserve [illegible] Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MAKER,
[illegible]
Bureau, rue de Chartres, No 24.

MERCREDI, 2 janvier 1867, à 10 heures [illegible] sera vendu [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente. 1er janv

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 3 janvier, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 81 de la rue du Camp —

Un assortiment général de meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, canapés et sofa, chaises, chaises à bascule, à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, tapis veloutés et Bruxelles, glaces françaises, miroirs, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc. le contenu de plusieurs maisons bien montées.

— EGALEMENT —

Une grande facture de Bas pottage, chaises à siège en bois et rotin 1er janv

PAR FORSTALL & SPEAR.

Sleep Tamayst, etc.

Succession de Vicente Sanson — No 28,588, Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salles de vente No 30 rue Bienville.

MERCREDI, 2 janvier 1867, à midi, il sera vendu au marché aux légumes, Second District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 21 décembre 1866, dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Le sloop TAMAYST, tel qu'il se trouve actuellement sur le fleuve Mississipi, en face du marché aux légumes, Second District.

— EGALEMENT —

Divers autres articles.

Conditions — Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. janv—

Deux lots de terre dans le Deuxième District

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente, No 30, rue Bienville.

VENDREDI, 4 janvier 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs au dernier enchérisseur —

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Prieur, Conti et Johnson, désignés par les Nos A & B, mesurant 32 pieds chacun, de face à la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, dans la rue Conti entre les rues St Louis et Prieur.

Conditions — Moitié comptant, la balance à un crédit de 1 an en billets portant 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale, et 5 0/0 de frais d'avocats en cas de poursuites judiciaires et de paiement judiciaire.

Acte de vente pardevant Magner & Guttenbalk, notaires publics, y compris les stamps de l'Internal Revenue, aux frais des acquéreurs. 23déc—tj

PAR G. DE FERIET

Grande vente de LIVRES de choix, français, anglais, italiens, espagnols, latins, et grecs, parmi lesquels il se trouve des ouvrages de littérature, scientifiques, classiques, de médecine et de religion.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, 62 rue Royale.

JEUDI, 3 janvier 1867, à 11 heures et demie après-midi, au bureau de l'encanteur, il sera vendu, en vente publique une grande bibliothèque de LIVRES de choix, comprenant des ouvrages de littérature, scientifiques, classiques, de médecine et de religion. Environ 1200 volumes.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B. — On peut obtenir des catalogues au bureau de l'encanteur. 1er janv—2

INSTITUTIONS.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures conduisent les professeurs de première classe par des cours de Mathématiques — Algèbre et Géométrie — et des cours Historiques et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes inférieures, jusqu'à l'Abécédaire [illegible] sont placées sous la direction de professeurs [illegible]

L'Anglais, le Français et le Tresse des livres, sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent des cours spéciaux.

Les prix d'externat varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

Prix — $3.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 154, entre Dauphine et Bourgogne. 28 oct—6 MVD

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DEBON.

No 276 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

Au programme [illegible] proupé [illegible]

COLLEGE dirigé par M. CARON.

Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles. Classe du jour: de $4 à $10 par mois. Classes du soir [illegible] par mois. 22nov

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, — fondé en 1832, et incorporé par l'Etat. Est le seul établissement de ce genre dans la ville. Les anciens élèves sont aujourd'hui les teneurs de livres [illegible] Les professeurs des dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, le français, l'espagnol, ou l'espagnol, séparément. Une éducation pratique [illegible] de $1,000, $2,000 ou $3,500 par an, et une [illegible] cours [illegible]

RUFUS DOLBEAR, Président.

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le Stock à meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86.......... CANAL.......... 86

INFORME sa clientèle française et ses marchands en général, qu'elle vendra son stock aux prix les plus bas du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Duthil & Co. et Geo. Rauch & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et son ancienne clientèle à le patroniser.

12 oct—3m

Avis au Public.

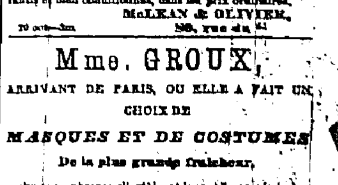

PLUSIEURS personnes prétendent ici que les Bandes de KAVANAGH & DECKER sont supérieures à toutes les autres et que celles que j'établis ne sont d'aucune valeur. Je ne contesterai de dire que j'affirme que les meilleures Bandes sont celles dont je fais usage et que je le démontrerai à tous les connaisseurs qui voudront bien m'honorer de leur visite. Quant aux individus dont il est question plus haut, je les défie de prouver leur assertion méchante. Si je suis un simple ouvrier, si je ne gaste pas mes mains pour travailler, je n'en souhaite pas moins mes inventions ni et pour l'Exposition des Paix d'Avril des [illegible]

B. ANTOGNINI,
25 déc—1 15, rue Conti.

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de
C. F. Siasian, C. V. Burke, Wm. Chance,
FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons

Laminés, acier d'argent, ruban, d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,
20 oct—3m 80, rue du [illegible]

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

invite sa nombreuse clientèle, et le public en général, à venir visiter son magasin

93.......... RUE CONTI.......... 93

déc—jusq 10 mars

MODES.

Mme C. LEVY,

130.......... Rue du Canal.......... 130

MME LEVY a l'honneur d'annoncer aux dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir un magnifique assortiment de GARNITURES pour robes, modèles de manteaux, CORSETS, &c. [illegible]

Magasin à louer.

UN MAGASIN en briques, à trois étages, situé rue Douane, No 60, entre Chartres et Vieille-Levée. S'adresser chez Forstall & Spear, No 30 rue Bienville. 21 déc

DEMANDE.

ON demande une cuisinière (domestique) la première classe pour les rapports. S'adresser 21 rue Esplanade [illegible]

Mme M. DOINARD,

58.......... Rue Royale.......... 58

[illegible]

E. RICHARD

[illegible]